

blèmes dont l'égoïsme et la sensualité, qui veulent jouir à tout prix, font une menace permanente contre la paix sociale.

Après des études fort élémentaires, Joseph Guibert, âgé de dix-huit ans, entra au grand séminaire d'Aix. Il y reçut les enseignements de cette société de Saint-Sulpice, dont il se montrait naguère le zélé défenseur. Il y a huit mois, il préludait à l'éclatant hommage décerné par le pape Léon XIII à la modeste compagnie, pour la venger d'une indigne et violente agression (1), et, dans une lettre publique, il bénissait Dieu, d'avoir pu, dans sa jeunesse, "recevoir les premières instructions cléricales de la bouche de ces prêtres vénérables qui lui avaient inspiré l'amour de la sainte Eglise et la filiale soumission au vicaire de Jésus-Christ."

"Ce qui nous frappait le plus en l'abbé Guibert, disait, il y a peu de temps un respectable ecclésiastique du diocèse d'Aix, son condisciple de séminaire, c'était le calme et la possession de lui-même." On pouvait déjà lui appliquer la parole adressée au jeune Daniel par les anciens d'Israël : "Venez et siégez parmi nous ; car Dieu vous a donné l'honneur de la vieillesse (2)." Lui-même racontait très agréablement, plus tard, l'anecdote suivante, contemporaine de ses débuts dans l'exercice du ministère sacerdotal. Il avait vingt-quatre ans, et venait d'être envoyé à une paroisse du diocèse de Nîmes, pour porter secours à des missionnaires plus âgés que lui et surchargés de travail. A peine arrivé, le nouveau venu est abordé par une femme du peuple : "Je vous attendais, lui dit-elle ; les jeunes prêtres qui vous ont précédé n'ont pu me gagner, *vous êtes un ancien* : c'est vous qui aurez ma confiance (3)."

Durant le cours de l'année 1822, la réflexion, la prière, peut-être aussi les exemples de quelques amis, inclinèrent son âme vers la vocation religieuse, et il sollicita son admission dans la Société des missionnaires de Provence, fondée en 1815 par M. Eugène de Mazenod, et devenue plus tard (4) la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée. Son père fit une vive opposition à ce dessein. Avec une respectueuse mais inébranlable fermeté, notre séminariste maintint son droit à choisir l'état de vie où il estimait pouvoir le mieux sauver son âme et travailler plus efficacement au salut des autres. Il fit, d'ailleurs, aux exigences d'une faible santé et aux conseils de son sage directeur (5) un sacrifice qui n'était

(1) Lettre du Cardinal à M. Icard, supérieur général de Saint-Sulpice (16 mars 1886), mise en tête du volume intitulé : *Traditions de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice*. Dans le Bref de Sa Sainteté, donné le 10 juillet 1886, il y a lieu de relever les paroles suivantes : *Non potuimus non moleste ferre invidiam in societatem vestram conflare et ea in ipsam INDIGNE proferri quæ famam ejus et existimationem publicæ obscurant.*

(2) Daniel, XIII, 50,

(3) Cité par Mgr Besson, évêque de Nîmes, dans sa lettre pastorale sur la mort du Cardinal.

(4) En 1826, lorsque ses constitutions furent approuvées par Léon XII.

(5) M. d'Alga, supérieur du grand séminaire.